



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Suppression de 400 emplois chez Galderma : pour un accompagnement des salariés

Question écrite n° 1532

### Texte de la question

M. Éric Pauget appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la décision prise par le laboratoire Galderma de supprimer, en 2018, 400 emplois sur 550 sur le site de Sophia-Antipolis dans les Alpes-Maritimes. Le choix stratégique du groupe Galderma, engendre de dramatiques conséquences pour les 400 salariés et leurs familles. C'est l'un des fleurons de la technopole de Sophia-Antipolis qui fermera ses portes, au détriment de l'économie et des salariés de l'entreprise plongés dans un immense désarroi face à l'annonce faite par leur direction. En conséquence, il souhaiterait que l'État mobilise l'ensemble de ses moyens afin d'accompagner ces salariés et leurs familles. Face à une situation sans précédent dans le département des Alpes-Maritimes, il forme le vœu que le Gouvernement mette tout en œuvre pour soutenir les salariés du groupe Galderma, ainsi que pour accompagner la reconversion du site et partant, l'activité économique de tout un territoire. Aussi, il le remercie de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement afin de pallier une situation des plus préoccupantes.

### Texte de la réponse

La décision prise par le groupe Nestlé, propriétaire à 100 % de la société Galderma France depuis 2014, de fermer d'ici fin 2018 son centre de recherche et de développement est en effet lourde de conséquence pour Sophia-Antipolis. Ce sont 550 emplois du site qui sont impactés par une réorientation de la recherche en dermatologie qu'a décidée Nestlé. Le groupe dit privilégier une recherche désormais axée sur des produits oraux ou injectables et non plus sur des produits topiques, spécialité actuelle du centre de Sophia-Antipolis. On peut regretter que ce groupe ne profite pas de l'extraordinaire potentiel de R&D français, tant du côté des centres hospitaliers universitaires que des institutions publiques de recherche qui offrent des occasions de partenariats très nombreuses et pointues, et des avantages liés au crédit impôt recherche pour réimplanter en France un centre d'excellence dans cette nouvelle orientation de recherche. Le Gouvernement est mobilisé pour suivre de près cette opération et les pistes de reconversion du site. Afin de préserver 150 emplois au minimum, Nestlé va chercher un repreneur et/ou une transformation du site en « Biopark » pour maintenir sur place une activité en R&D. Une « spin off » issue du site sera favorisée (avec si nécessaire des transferts de brevet). Le groupe a déclaré offrir à une centaine de collaborateurs des postes à Lausanne, dans le cadre de la mobilité interne. Nestlé va engager une procédure d'information consultation d'un PSE avec la mise en place d'une phase préalable de départs volontaires de 400 personnes en estimant pouvoir maintenir 150 emplois dans le cadre d'un projet de reprise d'activités. Aucun licenciement n'interviendrait avant le 30 septembre 2018. En tout état de cause le Gouvernement se montrera d'une part, vigilant et exigeant quant à la recherche d'un repreneur pour ce site et ce afin de limiter le recours aux départs contraints et d'autre part, très attentif aux mesures d'accompagnement qui seront proposées, notamment en termes d'effort de reclassement, de formation et d'adaptation des salariés. L'Etat veillera à ce que Nestlé respecte strictement ses obligations. Il suivra la reconversion du site en soutenant les initiatives créatrices de valeur et d'emplois.

### Données clés

**Auteur :** [M. Éric Pauget](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (7<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1532

**Rubrique :** Emploi et activité

**Ministère interrogé :** [Économie et finances](#)

**Ministère attributaire :** [Économie et finances](#)

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le :** [3 octobre 2017](#), page 4646

**Réponse publiée au JO le :** [28 novembre 2017](#), page 5899